

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le concept de "territoire à énergie positive" ressemble davantage à un concept de communication politique sans réel contenu.

Pour preuve, mises à part ces deux phrases il ne fait l'objet d'aucune définition concrète à l'article 56, comme l'annonce pourtant l'exposé des motifs.

Il convient de ne pas encombrer ce projet de loi (ni aucun autre d'ailleurs) avec des concepts creux sans portée concrète.